4 heures

100%

SENSIBILISATION RISQUE ROUTIER

Employeurs et Encadrants

Compétences visées

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel de comprendre l'importance de la sécurité routière en entreprise et de permettre de réaliser une prévention adapté aux risques routiers

Demande de devis

Objectifs (être capable)

- Connaitre ses responsabilités et la réglementation
- Identifier les principaux facteurs de risques routiers et leurs conséquences
- Intégrer le risque routier dans le DUERP

Théorie 60 %

Pratique 40 %

Accueil des participants
- Présentation du formateur et des participants
- Objectifs de la formation

Introduction : Le risque routier
- Quelques chiffres
- Définitions :
  - Accident de travail
  - Accident de trajet
  - Accident de mission

Module 1 : Notions de réglementation
- Les obligations de l'employeur
- Les obligations du salarié

Module 2 : Les 3 principaux facteurs de risques routiers
- Vitesse
- Produits (alcool, stupéfiants, médicaments)
- Téléphonie

Module 3 : L'aspect comportemental dans l'accidentalité
- Le système H-V-E-O

Module 4 : La prévention
- Document Unique et plan d'action
- Plan de déplacement entreprise
- Plan de prévention des risques routiers

Bilan de fin de formation
- QCM
- Recueil de la satisfaction des stagiaires

En intra ou en inter-entreprise

De 1 à 10 personnes

Public concerné
Employeurs et Encadrants

Prérequis
Aucun

Profil des intervenants
Formateurs spécialisés en prévention des risques routier

Modalités d'évaluation
- Partie théorique : QCM à choix multiples
- Partie pratique : Evaluation sommative

Méthodes pédagogique
Exposé interactif, activités de groupe, parcours ludique, débat

Moyens pédagogique
Support de présentation, vidéos, retour d'expérience, véhicule de société

Document pédagogique
Remise d'un livret "Prévention du risque routier au travail" à chaque apprenant

Attribution finale
Certificat de réalisation

Textes applicables
Code du travail, article L4121-1
code de la route
Code pénal

Maintien des connaissances
Nous vous conseillons un recyclage tous les 12 mois

Prev' One Formation

Personne en situation de handicap
Contactez notre référent